

E12B3R

Formation Préalable à l'Habilitation électrique Travaux et/ou consignation d'ordre électrique Basse Tension et intervention générale (*hors opérations sur batteries stationnaires*) (*) Indices B1, B1V, B2, B2V, BC, BR, BE essai, BE Mesure et/ou BE Vérification Recyclage

FORMACODE : 24049 - 24095

OBJECTIFS

Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques et / ou être chargé de consignation.

Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.

Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et intervention BT et autres documents associés.

Rendre compte de ses activités.

TYPE DU PUBLIC

Personnels électriciens dont le titre d'habilitation doit être renouvelé pour intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaire...) et appelés à réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique, des essais, vérifications et mesurages électriques.

PREREQUIS

Avoir suivi la formation initiale préparant à l'habilitation électrique des indices visés.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

La formation est initiée par un retour d'expériences de tous les stagiaires et est suivie d'une alternance d'exposés théoriques de révision et d'ateliers pratiques.

Les exercices pratiques sont orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, l'analyse préalable à son intervention, la mise en œuvre de ses EPI, l'application de la prévention du risque électrique et des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique, la préparation et la direction des travaux d'ordre électrique, le balisage de la zone de travaux et sa surveillance, les étapes de consignation, la réalisation de connexions et de déconnexions, la pose d'un EPC, la réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation, la rédaction des documents et le contre rendu de son activité.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que tapis et nappes isolants, gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension), dispositifs de condamnation, plateforme et matériel d'essai selon les cas et appareils de mesure.

> Moyens humains

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

ÉVALUATION

- > L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.
- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

> Retours d'expériences

Les zones d'environnement • Les symboles d'habilitation • L'utilisation des matériels • Les équipements de protection • L'identification des ouvrages BT • Les mesures de prévention • La préparation d'une intervention • La préparation des travaux • La consignation • Le respect des consignes de l'exploitant et instructions de sécurité • La rédaction des documents • La conduite à tenir en cas d'accident

PRATIQUE

> Exercices sur :

Le repérage des environnements ou locaux à risques • L'analyse préalable à son intervention • La mise en œuvre de ses EPI • L'application de la prévention du risque électrique et des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique • La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique • Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance • Les étapes de consignation • La réalisation de connexions et de déconnexions • La pose d'un EPC • La réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation • La rédaction des documents et le compte rendu de son activité

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant. Cette formation est conforme à la norme NF C 18-510.

(*) Pour le personnel effectuant des opérations sur batteries stationnaires, prévoir la formation complémentaire E12BAT.

MODALITÉS

Durée : 1, 5 jours.

Prix : nous consulter.

Durée de validité de l'habilitation électrique : 3 ans.

Pensez à SOCOTEC Formation pour le recyclage.

GUIDE DES HABILITATION ET DES FORMATIONS

NORME NF C 18-510					
Nature des opérations réalisées imposant une habilitation électrique	Fonction selon la Norme	Niveaux habilitation	Références Prérequis techniques		
TRAVAUX D'EXPLOITATION ET INTERVENTIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE					
Réalisation de travaux d'ordre électrique dans un environnement consigné (réalisation d'installations électriques BT) en assurant sa propre sécurité	Exécutant Travaux BT	B1 B1 V	Stage E12B1 ou Stage E12WB1 ⁽²⁾	Stage E12B3 ⁽¹⁾ ou Stage E12WB3 ⁽²⁾	Stage E12B5 ou Stage E12WB5 ⁽²⁾
Réalisation de travaux d'ordre électrique dans un environnement consigné (réalisation d'installations électriques BT), en assurant sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres	Chargé de travaux BT	B2 B2 V	Prérequis : compétences en électricité Recyclage : Stage E12B3R, ou Stage E12WB3R ⁽²⁾		
Consignation des installations électriques	Chargé de consignation BT	BC	Prérequis : compétences en électricité		
Entretien et dépannage sur des installations électriques en BT	Chargé d'intervention générale BT	BR	Stage E12B2 ou Stage E12WB2 Prérequis : compétences en électricité Recyclage : Stage E12B3R ou Stage E12WB3R ⁽²⁾	Recyclage : Stage E12B3R ou Stage E12WB3R ⁽²⁾	Prérequis : compétences en électricité Recyclage Stage E12B5R ou Stage E12WB5R ⁽²⁾
Réalisation de travaux d'ordre électrique dans un environnement consigné (remplacement de fusibles HT, nettoyage de cellules HT...), en assurant sa propre sécurité	Exécutant Travaux HT	H1 H1 V	Stage E12B4 ou Stage E12WB4 ⁽²⁾	Prérequis : habilitation indices B1, B2, BC Recyclage : Stage E12B4R ou Stage E12WB4R ⁽²⁾	
Réalisation de travaux d'ordre électrique dans un environnement consigné (réalisation d'installations électriques HT, remplacement de fusibles HT, nettoyage de cellules HT...), en assurant sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres	Chargé de travaux HT	H2 H2 V			
Consignation des installations électriques HT	Chargé de consignation HT	HC			
<p>(1) La norme NF C 18-510 prévoit une durée de 4 jours, celle-ci est ramenée à 3 jours par l'optimisation de la partie pratique animée si nécessaire, en sous groupes par 2 Formateurs.</p> <p>(2) Stage réalisé en Blended Learning.</p>					

LES MOYENS DE SOCOTEC



3 solutions de formations sur mesure

- Les **formations interentreprises** sont déployées sur des plateaux techniques dotés d'équipements représentatifs des situations de travail.
- Les **formations intra entreprise** font l'objet d'une même attention. Aussi, il est proposé à l'entreprise une évaluation de son site afin de recréer l'univers des plateaux techniques. A défaut, il est soit mis à disposition des châssis pédagogiques BT, soit proposé de réaliser la formation sur l'un des plateaux techniques des Centres de formation.
- Les **formations E-Learning** permettent d'acquérir à distance et à son rythme, l'intégralité des connaissances théoriques nécessaires avant l'apprentissage pratique sur les installations de l'entreprise ou celles du Centre de formation et l'évaluation des compétences conformément à la Norme NF C 18-510.



Une pédagogie active

- Les **Formateurs issus du terrain**, parfaitement initiés aux méthodes d'enseignement, sont positionnés en tant que ressources au centre du groupe d'apprenants pour favoriser les échanges.
- Les **parcours pédagogiques** multiples répondent aux différentes fonctions décrites par la Norme NF C 18-510 et ont pour objectif d'aller au-delà de l'obligation réglementaire de la formation pour faire accepter des logiques de changement par l'appropriation de compétences nouvelles.
- La **stratégie pédagogique dynamique** alterne exposés explicatifs, exercices théoriques et mises en application pratique avant la réalisation des évaluations.



Des moyens pédagogiques spécifiques

- Les outils tels les **châssis pédagogiques et les méthodes d'enseignement** sont conçus au niveau national et déployés à l'identique dans chaque Centre de formation.
- Les **ressources techniques et pédagogiques complémentaires** permettent au Formateur d'illustrer les préoccupations particulières de chaque stagiaire.



Une aide à la décision pour l'employeur

- Une **fiche individuelle des résultats** des évaluations théoriques et pratiques consigne les acquis de chaque stagiaire.
- La formulation de l'**avis du formateur** sur le niveau d'habilitation et les acquis du stagiaire permet à l'employeur de prendre la décision de l'habilitation électrique de son salarié en toute connaissance de cause.



Une formalisation des habilitations électriques

- Le **titre d'habilitation** pré-remplis remis à l'employeur est à signer avant sa remise aux salariés concernés.
- Le support remis au stagiaire en fin de formation reprend les principales **prescriptions de sécurité électrique**.
- Le Centre de formation vous informe de la date des recyclages à prévoir pour vos salariés qu'il a formés.